

COMMUNIQUE & CONFERENCE DE PRESSE

Date : 13 décembre 2022

Genève | Expulsion forcée d'une famille géorgienne en cours d'année scolaire. Quid de la prépondérance des droits de l'enfant ?

Mercredi 30 novembre 2022, une famille géorgienne arrivée en Suisse en 2018, a été renvoyée dans son pays. Au petit matin, la police est venue au foyer Rigot où vivaient Lela et son fils Amiran âgé de 9 ans et scolarisé à l'école des Genêts, pour les arrêter et les conduire à l'aéroport afin qu'ils soient renvoyés dans leur pays. De même, les policiers sont allés chercher le père d'Amiran, handicapé, qui habitait au foyer de la Seymaz et qui a été renvoyé dans le même avion.

Mercredi au petit matin, Lela et son fils ont été soudainement arrachés à leur sommeil et arrêtés, sans le moindre préavis, puis immédiatement renvoyés en Géorgie, leur pays d'origine. Ils n'ont pas pu emporter toutes leurs affaires. L'enfant, qui était scolarisé à l'école des Genêts, a ainsi été empêché de se rendre à l'école. Cette expulsion a été brutale, subite et traumatisante, pour la mère et son enfant : le document de séjour que cette dernière possédait les autorisait à rester à Genève jusqu'au 8 décembre et leur avocat, Me Nicolas Stucki, était en attente de nouveaux certificats médicaux attestant de l'aggravation de leur état de santé. Ces conditions de renvoi sont désastreuses pour une famille qui a montré tous les signes de coopération et d'intégration.

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) stipule le fait que «[d]ans toutes les décisions qui concernent les enfants [...] l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.» ([art.3 CDE](#)). En termes de pesée d'intérêt, il y a d'une part l'intérêt de renvoyer une famille et d'autre par celui du respect des droits de l'enfant à ce que toute décision qui le concerne prenne avant tout en considération son intérêt supérieur, soit finir son année scolaire et pouvoir prendre congé de ses camarades de façon correcte. Qu'en est-il de la prépondérance des droits de l'enfant dans cette situation ?

Une **conférence de presse** est organisée le **vendredi 16 décembre au CSP, rue du Village-Suisse 14, 1205 Genève à 11 heures** en présence de :

- Mariana Paquin, réalisatrice du documentaire « Joie de vivre » qui rassemble les portraits de six résident·es du centre d'hébergement collectif de Rigot, dont Lela.
- Me Stucki avocat de Lela
- Nathalie Diaz-Marchand, psychothérapeute d'Appartenances-Genève qui suit Amiran
- Caroline Eichenberger, Directrice de Camarada où Lela était très investie.

Pour tout contact : Mariana Paquin : +41 76 407 47 38, marianapaquin@hotmail.fr